

Février 2009

Québec, le 19 mars 2009

Monsieur Guy Laperrière
Directeur général
Collège de Valleyfield
169, rue Champlain
Valleyfield (Québec) J6T 1X6

Objet : Suivi apporté à l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a reçu les suites de l'évaluation institutionnelle du Collège de Valleyfield le 11 janvier 2008. La Commission a effectué une visite à l'établissement les 2 et 3 octobre 2008 afin de recueillir des informations additionnelles. Lors de cette visite, la Commission a rencontré le syndicat du personnel de soutien, le syndicat des professionnels, le syndicat des enseignants, le directeur général, les membres du conseil d'administration, la Direction des études, des enseignants tous membres de la Commission des études, des employés et la directrice des ressources humaines. La Commission, lors de sa réunion du 20 février 2009, a donc pris connaissance des suites transmises par le Collège et des informations recueillies lors de la visite. La Commission résume ci-après ses principales constatations et son appréciation des actions réalisées par le Collège.

La première recommandation adressée au Collège était de prendre les moyens pour développer le partage d'une vision commune de la mission afin que chacun participe à la réalisation de celle-ci. Pour répondre à la recommandation, le Collège a notamment mis en place des mécanismes de consultation pour la révision de son plan stratégique et a présenté la mission ainsi que les projets du Collège lors de la journée d'accueil pour le nouveau personnel. La visite a permis à la Commission de constater que les actions réalisées répondent adéquatement à la recommandation.

La Commission a également demandé au Collège de revoir le fonctionnement du conseil d'administration afin de favoriser la pleine et entière participation de ses membres. Diverses actions ont été entreprises pour répondre à cette recommandation et la Commission a remarqué les améliorations apportées au fonctionnement du conseil d'administration lors de sa visite.

Lors de son évaluation, la Commission avait remarqué que les responsabilités attribuées à la Direction des études n'étaient pas pleinement exercées par celle-ci dans le contexte de changements de titulaires et des intérimis vécus. Par conséquent, un réexamen des mandats confiés était nécessaire. Dans le but de répondre à cette recommandation, le Collège a revu son organigramme et l'a détaillé de façon à clarifier les principaux mandats de la Direction des études et des autres directions. De plus, l'élaboration et l'adoption d'une politique de gestion de programme permettent à la Commission des études de bien camper son rôle et ses responsabilités. Les groupes rencontrés lors de la visite confirment d'ailleurs que les rôles et responsabilités de chacune des directions sont maintenant bien établis.

Comme le recommandait la Commission, le Collège s'est doté d'une politique d'évaluation pour le personnel de soutien, le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel d'encadrement. Ces politiques d'évaluation sont adoptées et mises en œuvre.

La dernière recommandation, répartie sur deux volets, demandait au Collège qu'il prenne des moyens dans le but d'établir un climat organisationnel sain, et que toutes les parties manifestent une plus grande ouverture dans la recherche d'un climat de travail harmonieux. À la suite de cette recommandation, le Collège a révisé son programme d'aide aux employés, a organisé différentes activités de valorisation du personnel et a créé un journal interne mensuel. De plus, il a mis en place des moyens visant à assurer une meilleure circulation de l'information, entre autres, par l'instauration de rencontres régulières avec les différents groupes du Collège et par un processus de consultation qui rejoint les employés, les syndicats et l'association étudiante. La Commission a pu constater les effets bénéfiques sur le climat de travail à la suite de la mise en œuvre de ces moyens.

Compte tenu des informations qui précèdent, la Commission reconnaît que le Collège de Valleyfield a donné des suites satisfaisantes aux recommandations qu'elle avait formulées.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. Yves Fontaine, directeur des études